

PROCES VERBAL SÉANCE DU 5 AVRIL 2023

L'an deux mil vingt-trois, 5 avril à 20 H 30, le Conseil municipal légalement convoqué, par convocation en date du 31/03/2023 de manière électronique, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Jean-Michel Chiquet, Maire.

PRESENTS	M. Jean-Michel CHIQUET	Mme Fabienne PINÇON	M. Arnaud PERROUX
	Mme Dominique RIBOUILLEAULT	M. Michel MINGOT	Mme Sylvie MANCEAU
	M. Bernard OLSZTYNSKI	Mme Sylvie PELTIER	M. Jean-Michel DARONDEAU
	Mme Adeline HUET	Mme Alexa FISSEAU	
	M Claude DAGUZAN		M. Pascal BRUNEAU
ABSENTS EXCUSES	Mme Audrey MORASSI CASIN	M. Daniel EVRARD	
ABSENT (E)			

Ouverture de séance à 20h34

Secrétaire de séance :

Monsieur le Maire interroge l'assemblée pour qu'un volontaire se propose.

Madame Pinçon Fabienne se propose.

Monsieur le maire prend acte. Mme Pinçon Fabienne est désignée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour point par point.

Rappel de l'ordre du jour :

- Secrétaire de séance
- Approbation du PV du conseil municipal du 15 Mars 2023
- Devis allée Cimetière (ajout par mail du 04/04/2023) *délibération 20230504-001*
- Demande de location Maison des Associations *délibération 20230504-002*
- Salle des Fêtes
 - Mise en place d'un règlement intérieur *délibération 20230504-003 et délibération 20230504-004*
 - Demande de location génération mouvement Luceau (1 fois par trimestre) *délibération 20230504-005*
- Assainissement
 - Adoption du Compte de Gestion 2022 *délibération 20230504-006*
 - Adoption du Compte Administratif 2022 *délibération 20230504-007*
 - Affectation du résultat d'exploitation *délibération 20230504-008*
 - Adoption du budget primitif 2023 *délibération 20230504-009*
- Lotissement
 - Adoption du Compte de Gestion 2022 *délibération 20230504-015*
 - Adoption du Compte Administratif 2022 *délibération 20230504-016*
 - Affectation du résultat d'exploitation *délibération 20230504-017*
 - Adoption du budget primitif 2023 *délibération 20230504-018*
- Commune
 - Adoption du Compte de Gestion 2022 *délibération 20230504-010*
 - Adoption du Compte Administratif 2022 *délibération 20230504-011*
 - Affectation du résultat d'exploitation *délibération 20230504-012*
 - Taux d'imposition des taxes directes locales pour 2023 *délibération 20230504-013*
 - Adoption du budget primitif 2023 *délibération 20230504-014*
- Questions diverses et Informations

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier reçu le matin même de Mme Morassi Casin.

Approbation du PV du conseil municipal du 15 mars 2023

Le maire demande aux élus s'ils approuvent le procès-verbal. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Devis Allée du cimetière

Monsieur le Maire présente les 2 devis reçus pour la création d'une allée bétonnée d'environ 40 mètres de long.

Devis de la société Sartor : 13491.85 € HT

Devis de la société Pierre de Loire : 13145.50 € HT

La création d'une allée bétonnée dans la partie haute du cimetière (accès par le portail blanc coulissant) va permettre de

créer un 2^{ème} accès PMR, et d'améliorer la circulation et le stationnement des véhicules des pompes funèbre à ce niveau. Mr Olsztynski est surpris par le cout élevé pour cette allée, et ajoute que des méthodes telles que nids 'abeilles et cailloux' pourraient être envisagés

Mme Ribouilleault répond qu'il faut être dans les règles pour les passages des camions.

Mme Pinçon ajoute que la méthode nid d'abeille et cailloux laissera passer l'herbe.

Mr Daguzan demande si on a une estimation d'une allée en béton lavé.

Plusieurs élus, Mr Darondeau, Mme Fisseau, Mme Manceau... sont également surpris par le coût de cette allée.

Mme Fisseau demande s'il ne serait pas possible de demander un devis à la société cité par Mr Olsztynski. (Franchise située à Cérans Fouletourte)

Mme Pinçon répond que 2 devis sont suffisants pour faire un choix.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, par 3 abstentions (Mme Huet, Mr Olsztynski, Mme Fisseau) et 10 voix pour, de retenir le devis de la société Pierres de Loire pour un montant de 13145.50 € HT

Demande de location Maison des Associations

Monsieur le Maire explique qu'une sophrologue souhaiterait s'installer à LUCEAU, dans une pièce de la maison des Associations (en bas à gauche, pièce qui reste disponible).

Mme Fisseau demande si cela ne serait pas une concurrente à Mme Morassi-Casin (Terres des massages) déjà en place dans la maison des Associations.

Il est proposé un loyer de 270 € mensuel.

Mme Manceau demande ce qu'il en est par rapport au montant du loyer de Mme Morassi-Casin.

Mme Pinçon explique que le montant a été défini en fonction de la surface (loyer par rapport au m²)

Monsieur le Maire remercie les membres du Comité des Fêtes qui ont participé à vider la pièce en question. (Occupée par leur matériel).

Concernant les charges chauffage / électricité de la maison des associations, Mme Pinçon précise que pour le moment les charges ne sont pas incluses dans le prix du loyer. De nouveaux thermostats vont être posés prochainement.

Salle des Fêtes

Mise en place d'un règlement intérieur

Monsieur le maire explique que les locations de la Bénévole sont souvent une source de problèmes et de conflits au moment des états des lieux. Mme Ribouilleault, qui assure les états des lieux, rencontre des problèmes, tels que la présence d'animaux dans la salle, le parquet taché, ...

Il a donc été décidé de mettre en place un règlement intérieur afin que tout soit bien défini avant que chaque « locataire » prenne possession des lieux.

Mme Manceau demande si l'ébauche du règlement intérieur peut être lu devant l'assemblée.

Mme Pinçon procède à la lecture du règlement intérieur de la salle des fêtes.

Mme Ribouilleault ajoute que le fait de mettre une colonne « tarif chauffage » sur la grille des tarifs pose problème, beaucoup de personnes refusent de payer.

Mme Pinçon demande à l'assemblée si l'on peut inclure le tarif chauffage dans le tarif salle afin que cette ligne n'apparaisse plus. Il est proposé de faire un tarif été / hiver avec les dates suivantes : été : 15 avril – 15 octobre.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, accepte, à l'unanimité de valider le règlement intérieur (en annexe), et de modifier la grille tarifaire en tarifs été / hiver

Demande de location génération mouvement Luceau (1 fois par trimestre)

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée de la demande de génération mouvement Luceau.

Génération mouvement LUCEAU souhaite disposer, à raison de 1 fois par trimestre, de la petite salle des fêtes et de la cuisine afin de se réunir pour un repas des membres de l'association.

Monsieur le maire propose le tarif de 30 € par trimestre (par repas) pour cette demande.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable pour louer la petite salle + cuisine à raison de 30 € par location pour Génération mouvement Luceau.

ASSAINISSEMENT

En aparté, concernant l'assainissement, Monsieur le Maire informe les élus, qu'une convention sera prochainement proposée à l'assemblée, afin que le SIAEP facture l'assainissement collectif (cout 1,57 € par facture).

Adoption du Compte de Gestion 2022

Il est rappelé à l'assemblée que le compte de gestion est établi par le comptable du Trésor Public, en vertu du principe de séparation de l'ordonnateur et du comptable.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve, à l'unanimité le compte de gestion établi par le trésorier pour le budget assainissement de l'exercice 2022.

Adoption du Compte Administratif 2022

Après présentation du compte administratif pour le budget assainissement, Monsieur le Maire quitte la séance. Le doyen de l'assemblée, Mr Daguzan, demande à l'assemblée de se prononcer.

Après en avoir délibéré, le compte administratif est adopté à l'unanimité par le conseil municipal de la manière suivante :

Section d'exploitation

- . Résultats reportés 125 275,82
- . Dépenses de l'exercice 57 764,52
- . Recettes de l'exercice 87 516,06
- . Résultat de l'exercice 29 751,54
- . Résultat de clôture 2022 155 027,36

Section d'investissement

- . Résultat de clôture 2021 9 646,35
- . Dépenses de l'exercice 11 089,29
- . Recettes de l'exercice 27 296,27
- . Résultat de l'exercice 16 206,98
- . Résultat de clôture 2022 25 853,33

Affectation du résultat d'exploitation

Monsieur le Maire donne la parole à Mme PINÇON adjointe responsable des finances. L'affectation du résultat se présente de la manière suivante pour le budget assainissement :

En section d'exploitation

- . Un résultat de clôture de l'exercice 2021 : 125 275,82
- . Un résultat positif pour l'exercice 2022 : 29 751,54
- . Soit un résultat de clôture de l'exercice 2022 : 155 027,36

En section d'investissement

- . Un résultat de clôture de l'exercice 2022 : 25 853,33
- . Un solde des restes à réaliser 2022 : 0,00
- . Soit un besoin de financement de : 0,00

Décide d'affecter ce résultat comme suit :

- En section d'investissement de l'exercice 2023
 - . Au compte 1068 (recettes) 0,00
- En section d'exploitation de l'exercice 2023
 - . Le solde au compte 002 (Résultat reporté) 155 027,36

Après en avoir délibéré, le résultat d'exploitation du budget assainissement est adopté à l'unanimité par le conseil municipal.

Adoption du budget primitif 2023

Monsieur le Maire donne la parole à Mme PINÇON adjointe responsable des finances. Le budget primitif d'assainissement se présente de la manière suivante :

 FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
		002	excédent reporté 155 027,36 €
011	charges générales 35 274,79 €	013	atténuation de charges
012	charges de personnel - €	70	produits services 82 500,00 €
014	Atténuations de produit 6 035,56 €	73	impôts et taxes
65	autres charges de gestion cour 10 000,00 €	74	dotation participation 4 000,00 €
66	charges financières - €	75	autres produits 282,99 €
67	charges exceptionnelles 7 000,00 €	77	500,00 €
Chap 68	compte 6817 500,00 €	78	compte 7817 500,00 €
042	dotations amortissements 29 000,00 €	042-77	amortissements 8 500,00 €
022	3 500,00 €		
023	Virement à l'investissement 160 000,00 €		
	TOTAL DEP FONCT : 251 310,35 €		TOTAL REC FONCT : 251 310,35 €
	Maxi 022 #REF!		- €
 INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
		001	excédent reporté 25 853,33 €
001	deficit reporté	021	virement de la section de fonct 160 000,00 €
16	emprunt remb en capital - €	10	dotations
20	Imm incorporelles	1068	affectation résultat
204	immobilisations	13	subventions
21		16	emprunts
23	travaux en cours 206 353,33 €		
040	Op d'ordre investissement 8 500,00 €	040-28	amortissements 29 000,00 €
020	Dépenses imprévues		
	TOTAL DEP INVEST : 214 853,33 €		TOTAL REC INVEST : 214 853,33 €

Après en avoir délibéré, le budget primitif 2022 pour l'assainissement est adopté à l'unanimité.

LOTISSEMENT

Adoption du Compte de Gestion 2022

Il est rappelé à l'assemblée que le compte de gestion est établi par le comptable du Trésor Public, en vertu du principe de séparation de l'ordonnateur et du comptable.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve, à l'unanimité le compte de gestion établi par le trésorier pour le budget lotissement de l'exercice 2021

Adoption du Compte Administratif 2022

Après présentation du compte administratif pour le budget assainissement, Monsieur le Maire quitte la séance. Le doyen de l'assemblée, Mr Daguzan, demande à l'assemblée de se prononcer. Après en avoir délibéré, le compte administratif est adopté à l'unanimité par le conseil municipal de la manière suivante :

Section de fonctionnement

- . Résultats reportés : -11 724,36
- . Dépenses de l'exercice : 48 360,24
- . Recettes de l'exercice : 46 125,84
- . Résultat de l'exercice : -2 234,40
- . Résultat de clôture 2022 : -13 958,76

Section d'investissement

- . Résultat de clôture 2021 : 102 404,27
- . Dépenses de l'exercice : 51 052,04
- . Recettes de l'exercice : 47 595,73
- . Résultat de l'exercice : -3 456,31
- . Résultat de clôture 2022 : 98 947,96

Affectation du résultat d'exploitation

Monsieur le Maire donne la parole à Mme PINÇON adjointe responsable des finances. L'affectation du résultat se présente de la manière suivante pour le budget lotissement :

En section de fonctionnement

- . un résultat de clôture de l'exercice 2021 : -11 724,36
- . un résultat négatif pour l'exercice 2022 : -2 234,40
- . soit un résultat de clôture de l'exercice 2022 : -13 958,76

En section d'investissement

- . un résultat de clôture de l'exercice 2022 : 98 947,96
- . un solde des restes à réaliser 2022 : 0,00
- . soit un besoin de financement de : 0,00

Décide d'affecter ce résultat comme suit :

En section d'investissement de l'exercice 2023, au compte 1068 (recettes) 0,00

En section de fonctionnement de l'exercice 2023, le solde au compte 002 (Résultat reporté) -13 958,76.

Fonctionnement	Dépenses		Recette		
Report D002	13 958,76 €		Compte 7015	12 628,00 €	Lot 13
Annulation st	Compte 71355	29 783,65 €	Compte 71355	84 872,98 €	Intégration du stock final
Compte 66	268,53 €				
Compte 6522 reversement au budget principal	53 490,04 €				
	97 500,98 €			97 500,98 €	-0,00 €
					0
Investissement					
Report D001			Report R001	98 947,96 €	
Compte 1641	21 374,86 €		Compte 3555	29 783,65 €	Annulation du stock Initial
Intégration d	Compte 3555	84 872,98 €			
	106 247,84 €			128 731,61 €	22 483,77 € suréquilibré
Surface totale	13 533 m2				
Emprise des lots	10 272				
Voirie et espaces verts	3 261				

Après en avoir délibéré, le résultat d'exploitation du budget lotissement est adopté à l'unanimité par le conseil municipal.

Adoption du budget primitif 2023

Monsieur le Maire donne la parole à Mme PINÇON adjointe responsable des finances. Le budget primitif du lotissement se présente de la manière suivante :

Après en avoir délibéré, le budget primitif 2022 pour le lotissement est adopté à l'unanimité.

COMMUNE

Adoption du Compte de Gestion 2022

Il est rappelé à l'assemblée que le compte de gestion est établi par le comptable du Trésor Public, en vertu du principe de séparation de l'ordonnateur et du comptable.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve, à l'unanimité le compte de gestion établi par le trésorier pour le budget principal (commune) de l'exercice 2021

Adoption du Compte Administratif 2022

Après présentation du compte administratif pour le budget principal (commune), Monsieur le Maire quitte la séance. Madame PINÇON, 1ère adjointe demande à l'assemblée de se prononcer.

Après en avoir délibéré, le compte administratif est adopté à l'unanimité par le conseil municipal de la manière suivante :

Section de fonctionnement

- . Résultats reportés 298 682,26
- . Dépenses de l'exercice 774 324,46
- . Recettes de l'exercice 907 437,91
- . Résultat de l'exercice 133 113,45
- . Résultat de clôture 2021 431 795,71

Section d'investissement

- . Résultat de clôture 2020 -44 478,29
- . Dépenses de l'exercice 309 087,18
- . Recettes de l'exercice 354 854,51
- . Résultat de l'exercice 45 767,33
- . Résultat de clôture 2021 1 289,04
- Restes à réaliser
- . En dépenses d'investissement 22 510,00

Affectation du résultat d'exploitation

Monsieur le Maire donne la parole à Mme PINÇON adjointe responsable des finances. L'affectation du résultat se présente de la manière suivante pour le budget principal (commune) :

En section de fonctionnement

- . Un résultat de clôture de l'exercice 2020 298 682,26
- . Un résultat positif pour l'exercice 2021 133 113,45
- . Soit un résultat de clôture de l'exercice 2021 431 795,71

En section d'investissement

- . Un résultat de clôture de l'exercice 2021 1 289,04
- . Un solde des restes à réaliser 2021 -22 510,00
- . Soit un besoin de financement de 21 220,96

Décide d'affecter ce résultat comme suit :

En section d'investissement de l'exercice 2022. au compte 1068 (recettes) 21 220,96

En section de fonctionnement de l'exercice 2022. Le solde au compte 002 (Résultat reporté) 410 574,75

Après en avoir délibéré, le résultat d'exploitation du budget principal (commune) est adopté à l'unanimité par le conseil municipal.

Taux d'imposition des taxes directes locales pour 2023

Monsieur le Maire propose la conservation des taux actuels, à savoir : TF bâti 35.23%, et TF non bâti 36.69%

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte, à l'unanimité, la conservation des taux actuels : TF bâti 35.23%, et TF non bâti 36.69%.

Adoption du budget primitif 2023

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
		002 excédent reporté	446 423,33 €
011	charges générales 439 894,33 €	013	atténuation de charges 8 000,00 €
012	charges de personnel 434 750,00 €	70	produits services 122 471,00 €
014	Atténuations de produit 71 214,00 €	73	impôts et taxes 452 214,00 €
65	autres charges de gestion cour 70 000,00 €	74	dotation participation 188 600,00 €
66	charges financières 7 550,00 €	75	autres produits 62 200,00 €
67	charges exceptionnelles 8 500,00 €	77	produits except 2 000,00 €
68	Compte 617 850,00 €	78	compte 7817 850,00 €
042-6811	dotations amortissements 11 000,00 €		
		042-7768	amortissements 11 000,00 €
023	Virement à l'investissement 250 000,00 €		
	TOTAL DEP FONCT : 1293 758,33 €		TOTAL REC FONCT : 1293 758,33 €
INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
001	déficit reporté - €	001	Excédent reporté 36 913,72 €
16	emprunt remb en capital 58 000,00 €	021	virement de la section de fonct 250 000,00 €
20	Imm incorporelles 3 000,00 €	10	dotations (hors 1068) 22 000,00 €
204	- €	1068	affectation résultat 76 528,28 €
21	immobilisations 155 000,00 €	13	subventions 56 000,00 €
23	travaux en cours 112 200,00 €	16	emprunts 200,00 €
	RESTE A REALISER 113 442,00 €	040-28	amortissements 11 000,00 €
041	4 000,00 €	041	op d'ordre interne investissement 4 000,00 €
040-198	11 000,00 €		
	TOTAL DEP INVEST : 456 642,00 €		TOTAL REC INVEST : 456 642,00 €

Questions diverses et Informations

- Mr Olszynski : qu'en est-il du projet lotissement avec Sarthe habitat ? Ou en est l'étude qu'ils avaient proposé ? Réponse apportée par Mme Pinçon : une étude de sol doit être faite pour l'humidité. Sarthe habitat souhaitait que la commune fournisse un terrain viabilisé : réponse négative.
- Mr le Maire donne plusieurs informations : Les signatures des chemins de L'Ambrasière (Avec Mr Helbert) et chemin des Fosses (Avec Mr Rocheron) se feront prochainement. Une enquête d'utilité publique va débiter courant avril pour le PLUi.

- Mme Manceau : qu'en est-il du projet antenne, borne, avec Intermarché. Réponse de Mr Le maire : pas d'avancée sur ce sujet
- Mr Olsztynski : qu'en est-il du dossier église ? Sur son classement ? Sur les devis de réparations ? Réponse apportée par Mme Pinçon : en attente de la validation de son classement (ou pas)
- Mr Perroux : info voirie prochaine commission le mercredi 19 avril à 17h30

Monsieur le Maire prononce la fin de séance à 22h55.

SIGNATURE DU PROCES VERBAL DU 5 AVRIL 2023			
Mr CHIQUET Jean-Michel		Mr DARONDEAU Jean Michel	
Mme PINÇON Fabienne		Mme HUET Adeline	
Mr PERROUX Arnaud		Mme FISSEAU Alexa	
Mme RIBOUILLEAULT Dominique		Mme MORASSI CASIN Audrey	
Mr MINGOT Michel		Mr DAGUZAN Claude	
Mme MANCEAU Sylvie		Mr EVRARD Daniel	
Mr OLSZTYNSKI Bernard		Mr BRUNEAU Pascal	
Mme PELTIER Sylvie			